

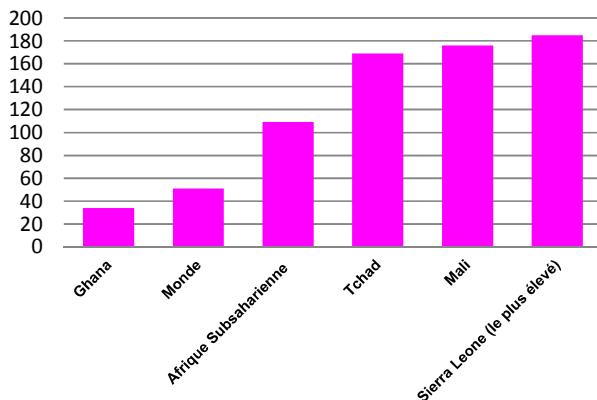


Aperçu de la situation

- En 2013, 9,1 millions de Maliens ont moins de 18 ans sur les 16,7 millions d'habitants
- 4 enfants sur 5 sont enregistrés à la naissance (2011)
- Près de la moitié de la population (44 %) de la population et un enfant sur deux vivent avec moins de 500 FCFA par jour (2010)
- 1 722 000 personnes sont affectées par le conflit dans le Nord du pays, avec un accès limité aux infrastructures d'eau ainsi qu'aux services sociaux de base (2013)
- 474 000 personnes ont été déplacées par le conflit, dont 298 027 à l'interne et 175 586 se sont réfugiés dans des pays frontaliers (2013)

Survie des enfants et des femmes : Santé, Nutrition

Comparaison des taux de mortalité infantile (moins de 5 ans)



- Le taux de mortalité infantile des moins de cinq ans est de 176 pour 1 000 enfants
- Neuf femmes sur dix ont subi une mutilation génitale
- 15 % des filles sont mariées avant l'âge de 15 ans
- Seule la moitié des femmes sont assistées par du personnel de santé qualifié lors de l'accouchement¹
- 660 000 enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë, dont un tiers de manière aiguë sévère
- 840 000 enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique²

Education

- Au moins 1 millions d'enfants sont actuellement hors du système scolaire
- 2,13 millions d'enfants (1,15 million de garçons et 978 000 filles) étaient inscrits pour l'année scolaire 2010 – 2011 (81,5 %)
- Au Nord, le conflit a mis en péril la scolarité de 200 000 enfants qui risquent de quitter définitivement l'école

L'eau, hygiène et assainissement

- 12 millions de personnes, majoritairement en milieu rural, n'ont pas accès à une installation sanitaire améliorée
- 2,2 millions de personnes pratiquent la défécation à l'air libre
- Seules 7 % des écoles bénéficient de sources d'eau améliorées (2010)

- Seules 12 % des écoles disposent de latrines améliorées, en quantité suffisante, adaptées aux filles et aux garçons (2012)

Cadre juridique protégeant les enfants

- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ratifiée en 1981
- La Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes, ratifiée en 1985
- Le Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II), ratifiée en 1989 La Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 1990
- La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, ratifiée en 1998
- La Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, ratifiée en 1999
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, ratifiée en 2002
- Décret N°99 99-157/pm pm-rm de 1999 portant sur la création du comité national d'action pour l'éradication des pratiques néfastes à la santé de la femme et de l'enfant
- Décret N°99-156/pm-rm de 1999 portant sur la création du comité interministériel pour la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille
- Loi N°01-081 de 2001 relative à la responsabilité pénale des mineurs et à la création de tribunaux pour enfants
- Ordonnance N°02-062/O-RM de 2002 portant sur le code de la protection de l'enfant
- Loi N°04 04- 004 de 2004 portant sur la création du centre national de documentation et d'information sur la femme et l'enfant
- Décret N°06 06-118/p p-rm de 2006 fixant les détails des attributions du délégué à la protection de l'enfance
- Arrêté n° 06 06-1940/mpfef mpfef-sg de 2006 portant sur la création du comité national de suivi des programmes de lutte contre la traite des enfants au Mali

¹ Estimation basée sur l'enquête nutritionnelle SMART 2012

² Selon les chiffres obtenus d'UNICEF 2007-2012

Messages clés

- Tous les enfants ont le droit d'être protégés contre la violence, l'exploitation et les sévices. Ils ont le droit de se développer, de grandir et de s'épanouir.
- L'éducation constitue un droit fondamental : tous les enfants ont droit à l'accès à une éducation de qualité et gratuite tel que stipulé dans la Constitution du Mali.
- L'éducation est indispensable au développement des individus et des sociétés. Elle aide à tracer la voie vers un avenir fructueux et productif.
- Tout indique que la violence, l'exploitation et les sévices peuvent avoir des effets négatifs sur la santé physique et mentale de l'enfant à court et long terme, affaiblissant sa capacité à apprendre, à nouer des rapports sociaux, avec des conséquences possibles dans sa vie d'adulte.
- L'UNICEF travaille en partenariat avec de nombreux acteurs pour renforcer les dispositifs de protection et de promotion de normes sociales positives dans tous les contextes.

Contact

Françoise Ackermans, Représentante
Téléphone: (+223) 76 40 84 84
fackermans@unicef.org

Shannon Strother, Chargée des politiques sociales
Téléphone: (+223) 75 99 54 44
sstrother@unicef.org

Hector Calderon Chargé de la communication
Téléphone: (+223) 75 99 40 89
hcalderon@unicef.org



UNICEF Mali/Pirozzi

L'UNICEF travaille avec plus de 25 partenaires non-gouvernementaux mais aussi avec :

- des partenaires gouvernementaux

Primature, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, Ministère de l'Elevage et de la Pêche, Ministère de l'Artisanat et du Tourisme, Ministère de l'Éducation, Ministère de l'Industrie, des Investissements et du Commerce, Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales, Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération Internationale, Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies, Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau, Ministère de la Culture, Ministère du Développement social, de la Solidarité et des Personnes âgées, Ministère des Finances, Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'État et des Relations avec les Institutions, Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, Ministère des Forces Armées et des Anciens Combattants, Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Ministère des Domaines de l'État, des Affaires foncières, Ministère de la Santé, Ministère de l'Équipement et des Transports, Ministère de la Sécurité et de la Protection civile, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, Ministère de l'Économie et des affaires Humanitaires

- les agences des Nations Unies

Bureau pour la coordination aux affaires humanitaires, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour la population, Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, Organisation mondiale de la santé, Organisation de Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ONU Femmes, ONU Sida, Programme alimentaire mondial, Programme des Nations Unies pour le développement, UNESCO